

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3294 - Lundi 10 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

AFFRONTEMENTS ENTRE FORCES DE L'ORDRE ET JEUNES D'IKONI

Plusieurs blessés dont un dans un état grave



Route d'Ikonjé barricadée

**Un rassemblement à Moroni
pour exiger un procès rapide
et équitable des prisonniers politiques**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Décembre 2018**

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 22mn

Fajr : 04h 20mn
Dhouhr : 12h 02mn
Ansr : 15h 37mn
Maghrib: 18h 25mn
Incha: 19h 39mn



INTERVIEW

COLONEL ABDALLAH RAFICK, ANCIEN COMMANDANT DE LA GENDARMERIE :

" A la gendarmerie, j'avais une mission bien déterminée et je pense l'avoir accomplie "

Nommé en mars 2018 à la tête du commandement de la gendarmerie, le colonel Abdallah Rafick a été remplacé la semaine dernière par le commandant Ramadan Mdoihoma. L'ancien patron de la gendarmerie se dit serein pour avoir accompli la mission qui lui a été assignée par le chef de l'Etat. Quelques jours après son remplacement, il répond aux questions de La Gazette des Comores /HZK.

Question : Vous avez passé dix mois à la tête de la gendarmerie. Quittez-vous votre commandement avec sérénité ?

Abdallah Rafick : Un des principes directeurs d'un chef militaire, c'est la sérénité, oui je suis serein pour avoir accompli la mission qui m'a été assignée par le Président de la République à mon arrivée ici. J'avais à réorganiser la gendarmerie, la restructurer et l'orienter vers une vision de 2030. D'abord, la réorganisation a eu lieu avec l'apparition de nouvelles structures telle la section routière, l'ouverture de compagnies dans les régions, le bureau de communication et le centre d'opérations de renseignement mais aussi en renforçant l'existant par l'autonomie d'action des services techniques ; ensuite restructurer en revoyant l'organigramme pour pouvoir recruter un certain nombre de jeunes, prévoir les départs à la retraite puis faire émerger de nouveaux cadres supérieurs.

Ce qui fut fait par le rajeunissement du commandement et la promotion de nouveaux officiers supérieurs et enfin une ouverture de la gendarmerie vers l'extérieur avec des nouvelles pistes de coopération.

Question : Quelles leçons tirez-vous de votre deuxième passage au commandement de la gendarmerie ?

A.R : De mon passage à la gendarmerie, je retiendrais deux choses. La première, c'est la difficulté des moyens alloués par rapport aux nouveaux délits qui apparaissent, une criminalité nouvelle qui fait surface. Mais en cela, les autorités ont ouvert de nouveaux canaux de coopération afin de nous aider et assister pour pouvoir répondre présent pour pouvoir protéger la population et être à l'orée du développement. La deuxième, c'est de faire comprendre à une population que le pays entre dans une phase de développement et de changement vers 2030 et qu'il faille s'adapter, ce qui a rendu le lien armée-nation un peu difficile à faire comprendre.

Question : Lorsqu'on vous a nommé pour une deuxième fois au commandement de la Gendarmerie, vous aviez comme objectif de renforcer la relation entre civil et militaire. Cet objectif est-il atteint ?

A.R : Le lien armée et civil est

une démarche longue et lente. L'important, nous avons fixé une vision des objectifs des axes et des cibles à atteindre, réconcilier la population et sa gendarmerie pour renforcer le lien civil et militaire. Dans cette optique, nous avons mis en place un programme d'éducation routière et une formation civique dans certaines écoles, nous avons sillonné l'ensemble du pays pour sensibiliser les régions sur le rôle de la gendarmerie et ce que la population est en droit d'attendre mais aussi sur le devoir du citoyen envers la gendarmerie. Mon successeur va continuer cette tâche car ça faisait partie de ses missions dans son précédent poste.

Question : Pensez-vous que votre successeur saura maintenir votre cap ?

A.R : Mon successeur c'est un homme qui a toute ma confiance pour avoir été à plusieurs reprises mon adjoint dans mes différentes fonctions à la gendarmerie où à l'Etat major. J'ai eu donc durant cette période à la gendarmerie à travailler en étroite collaboration sur des dossiers brûlants et difficiles. Il a su me donner satisfaction et s'adapter au contexte. C'est bien pour ça que je pars serein du choix que le Président de la République a porté sur lui car c'est un homme de terrain, du sérail et qui a suivi l'évolution du plan d'action mis en place. Il a les

Colonel Rafik Abdallah ancien commandant de la gendarmerie répondant aux questions de LGDC / HZK



capacités de commander en maintenant le cap sauf concours de circonstances.

Question : Ce n'est pas parce que les élections présidentielles approchent qu'on vous a remplacé au commandement de la gendarmerie ?

A.R : Le commandement de l'armée n'obéit pas à un calendrier électoral. Je rappelle déjà qu'à la base, nous ne sommes ni électeurs, ni éligibles sauf à se conformer à un certain nombre de conditions. Nous avons des périodes de commandement et nous avons des missions à accomplir. A mon arrivée à la gendarmerie, je vous avais dit que j'étais là pour une courte période pour une

mission déterminée dans le temps et dans l'espace (Interview du 18 Mars 2018 accordée par l'ancien commandant de la Gendarmerie à LGDC, ndlr). Je pense avoir accompli cette tâche et c'est pour ça que le Président de la République a décidé de me remplacer. Je n'étais qu'en phase transitionnelle.

Question : Après la Gendarmerie, quelle sera votre prochaine destination ?

A.R : Je suis un homme de mission, je n'ai aucune ambition. Je suis à la disposition des autorités de l'Etat pour ce qu'elles voudront me confier.

Propos recueillis par Mohamed Youssouf

CHRONIQUE : AU NOM DU DROIT

CAF, rappel au règlement !

La confédération africaine de football a décidé que l'organisation de l'édition 2019 de la Coupe d'Afrique des Nations n'aura plus lieu au Cameroun. Mais, concomitamment, la participation des lions indomptables à l'édition actuelle et à la suivante n'est pas disqualifiée. Au fond, cette position officielle de la CAF est illégale, car contraire à la lettre du règlement et se place aux antipodes de la pratique qui a en été faite jusque-là.

La lettre du règlement piétinée

Il est fait référence ici au règlement portant sur l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations adopté par le comité exécutif de la CAF le 1er février 2018 et dont l'article 118 précise qu'il est entrée en vigueur immédiatement. Celui-ci dispose d'un chapitre 35 relatif aux retraits. Les articles 92 et suivants du règlement sont ceux qui régissent l'imbroglio camerounais. Ces derniers envisagent deux cas de retrait : le désistement ou le retrait par la confédération. Dans l'un comme dans l'autre cas, le régime des sanctions reste le même et varie selon la date de la notification du retrait.

Par rapport au début du tournoi, selon que le retrait est notifié, deux ans ou plus, moins deux ans, moins d'un an ou moins de six mois avant la date fixée pour le début de la coupe, l'étendue de la sanction sera plus ou moins sévère. Ici nous sommes dans le troisième cas

cité. À ce propos, le règlement est d'une limpidité éclairante. Il dispose que l'ex-pays hôte se verra infliger « une amende de cinq cent mille dollars US et (une) suspension à la prochaine édition de la CAN de son équipe nationale A, sans tenir compte de l'édition concernée ».

Autrement dit, la sélection camerounaise ne peut pas concourir à une place qualificative puisque de toute façon le règlement lui interdit de participer à cette édition 2019 et à celle de 2021. Le fait que le règlement précise que l'on ne tient pas compte de l'édition concernée ne signifie pas que la sanction ne s'applique que pour la CAN 2021 prévue pour l'instant en Côte d'Ivoire. Mais plutôt que la suspension s'étend en plus, de celle-ci, à la suivante.

D'ailleurs, il s'agit d'une sanction automatique, puisque le chapitre 35 ne prévoit aucune forme de procédure devant une quelconque instance chargée de prononcer ou non la sanction. Dès lors qu'un pays hôte se désiste ou se fait retirer la compétition, le barème des sanctions se déploie. La parole officielle, que ce soit celle du Président ou du Vice-président, ne saurait suffire à en neutraliser l'application.

La pratique du règlement ignorée

Au-delà des dispositions réglementaires, ce chapitre 35 a déjà eu à produire des effets. L'application d'une simple forme de précédent suffirait à trancher la question. Il y a précédent lorsque devant deux situations présen-

tant une identité de cause, d'objet et de parties, l'on applique une solution précédente à un problème similaire actuel. La cause : le retrait d'un pays organisateur ; l'objet : la qualification du pays désistant ; la partie : l'équipe nationale A de ce dernier. Suivant ce triptyque, nous avons eu récemment le Maroc qui s'est désisté de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations et s'est trouvé exclu. En ce qui concerne le Kenya, la compétition concernée était différente puisqu'il s'agissait de la CHAN, mais cette fois là encore, il y a une exclusion d'infliger. Il serait alors conforme à la pratique des règlements que d'exclure le Cameroun pour les mêmes causes par rapport au même objet.

D'aucuns argumentent du fait qu'en réalité, il ne s'agirait pas d'un retrait, mais d'un simple report de l'organisation à une date ultérieure. Seulement, le report, s'il y a, ne serait qu'une conséquence de la décision de la CAF. Reste l'essentiel, un pays s'était vu confier la tâche d'accueillir une compétition, mais dont on a lancé un appel candidature pour le remplacer. C'est qu'il s'agit, au moins de fait, d'un retrait. Sans compter qu'il s'agit du vocabulaire utilisé par la confédération elle-même. Il serait difficile d'en faire autrement, le report n'est pas un cas prévu par les règlements.

Qu'on se le dise, il ne s'agit nullement pour les Comores de souhaiter un billet vers la compétition par défaut. Il n'est pas dans nos valeurs d'oublier le mérite et s'abaisser à la facilité. Il s'agit simplement, en dehors de



toute passion, de rappeler, qu'il existe des règles de droit qui régissent la confédération. Il est louable pour l'Afrique de ne pas banaliser l'irrespect criant de toutes formes de réglementations en l'étendant de nos lois fondamentales jusqu'à nos règlements sportifs. Les voies de recours existent qui nous permettraient de faire prévaloir nos droits. Le plus sérieux étant la saisine du TAS. Mais, celle-ci aurait toutes les peines pour aboutir puisque la compétence du TAS est soumise à l'acceptation préalable de sa « juridiction » par les deux parties. Les règlements de la CAF ne prévoient pas clairement cette voie de résolution de conflits, et il est improbable qu'elle accepte spontanément aujourd'hui et dans des délais raisonnables. Une injustice se profile encore une fois à une violation des règles de droit. Classique...

Mohamed Rafsandjani
Docteur en Droit public
Chargé d'enseignement à l'Université de Toulon

AFFRONTLEMENTS ENTRE FORCES DE L'ORDRE ET JEUNES D'IKONI

Plusieurs blessés dont un dans un état grave

Des affrontements ont opposé forces de l'ordre et jeunes d'Ikoni ce 09 septembre. En cause, deux Range Rover que des jeunes ont fait sortir « en toute illégalité » de la douane comorienne selon les autorités. Des éléments de l'armée, ont, depuis samedi entrepris de récupérer les deux véhicules. L'intervention de l'armée a donné lieu à plusieurs blessés, dont un dans un état critique.

La vidéo qui circule sur les réseaux sociaux semblerait tout droit sortie d'un film. On y voit des hommes ouvrir de force le portail qui donne sur le port des douanes comoriennes à Moroni. Et juste après deux véhicules de marque Range Rover en sortent, au nez et à la barbe de la sécurité. C'est ainsi que l'histoire a commencé. Selon, un gendarme joint au téléphone, des éléments des forces de l'ordre, depuis samedi sont sur le qui-vive et ont cherché à localiser

les deux véhicules pour les récupérer. Ils ont donc investi Ikoni.

« Ce sont deux voitures qui étaient destinées à une vente aux enchères par la douane », a-t-il fait savoir, « faisant partie de voitures volées en France ». En milieu de journée de ce dimanche, des affrontements ont opposé gendarmes et jeunes ikoniens. Des bombes lacrymogènes ont été utilisées. Les routes menant au côté sud d'Ikoni ont été barricadées, rendant la circulation impossible, de ce côté là.

Par ailleurs, certains habitants de la ville ont fait état de tirs à balles réelles, d'autres ont regretté « l'usage disproportionné de la force par les éléments de la gendarmerie ». Vers 18 heures hier, les deux voitures ont été retrouvées et remorquées par la gendarmerie « mais pas les clés ». Des civils, blessés par balles, sont admis à El-Maarouf, dont un au moins dans un état grave. Il se trouvait dans le bloc opératoire de l'hôpital de référence.

Vers 19 heures, justement, une

foule importante s'était amassée aux abords de l'hôpital. Aucun médecin n'a voulu (ou n'a pu) nous livrer des informations relatives à l'état de santé des blessés hospitalisés. Contacté, le commandement de la gendarmerie, n'a pas souhaité réagir, assurant qu'il allait publier un communiqué dans la soirée. A l'heure où nous mettions sous presse, le communiqué n'était toujours pas connu. Nous reviendrons sur ces événements dans nos prochaines éditions.

Un rassemblement à Moroni pour exiger un procès rapide et équitable des prisonniers politiques

Samedi dernier, à l'initiative d'un collectif de cadres et notables de la ville, un rassemblement a eu lieu au Foyer des Femmes de Moroni pour exiger la tenue d'un procès équitable de tous les prisonniers politiques actuellement en détention.

Sans coloration politique, ce premier rassemblement dit « citoyen » d'hommes et de femmes de tous âges et toutes catégories sociales et professionnelles, a permis de poser publiquement la problématique de la situation des prisonniers politiques, détenus à la maison d'arrêt de Moroni depuis plusieurs mois sans aucune forme de procès.

Tous les intervenants ont déploré la précarité et les conditions « indécentes » auxquelles sont soumis ces prisonniers. Ils plaident pour la tenue d'un procès rapide où les droits de la défense seront respectés en vertu des lois en vigueur.

Le grand notable et ancien ministre Said Hassane Said Hachime, a fait le plaidoyer en exhortant les autorités politiques à « faire preuve d'humanité » et à faire prévaloir « le respect de la dignité humaine et des valeurs morales de notre société ».

On estime que la plupart de ces prisonniers politiques devrait bénéficier d'un assouplissement de leurs conditions carcérales, notamment pour des raisons médicales.

Une commission a été mise en place pour assurer le suivi de ce premier rassemblement auprès des autorités compétentes, en espérant que qu'à son retour à Moroni, le président de la république prêtera une oreille attentive à ces doléances, dans un contexte politique toujours tendue, à l'approche des élections présidentielles anticipées, annoncées pour le premier trimestre 2019.



Forte présence de la notabilité de Moroni au rassemblement

Carricature



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Rahamatuallah Youssouf
Documentation archiviste
 Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

4G GENERATION SANS FIL



Promo Mobile

LES BONNES AFFAIRES CONTINUENT CHEZ TELMA !



Telma K1S

5.000Fc
3.000Fc TTC



Telma LEGEND

5.000Fc
4.000Fc TTC



TELMA F1+

40.000Fc
15.000Fc TTC



Telma feel

15.000Fc TTC



4Gen

30.000Fc
20.000Fc TTC



SAMSUNG Z4

30.000Fc
25.000Fc TTC



Samsung GALAXY GRAND Prime

50.000Fc
40.000Fc TTC



SAMSUNG Galaxy J7 Neo

100.000Fc
75.000Fc TTC

RENDEZ-VOUS VITE EN TELMA SHOP

Telma et moi

Grace au service de recharge électronique « 2toiàmoi », vous pouvez recharger à partir de 250Fc et bénéficier de 20% de bonus.

RECHARGEZ
via **2TOIÀMOI**

CHOISISSEZ VOTRE MONTANT DE CRÉDIT
À PARTIR DE 250 FC



Gagnez
+20% DE BONUS



4G GENERATION SANS FIL

Telma

Responsabilité sociale

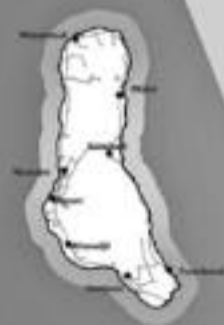
FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES



Lundi 3 décembre 2018 a été célébrée la journée internationale des personnes vivant avec un handicap au Restaurant le Coelacanthe. Placée sous le thème "Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité" la cérémonie organisée par le club CHOI en partenariat avec Telma Comores était parrainée par la Ministre de la Jeunesse et des sports.

Entreprise engagée, solidaire et citoyenne, faisant également de la santé et du sport, une de ses priorités, Telma souhaite ainsi accompagner toute la communauté comorienne dans tous les moments importants de leurs vies.

PARTENAIRE N°1 DE LA COMMUNAUTÉ COMORIENNE



Telma RÉSEAU N°1

100% 4G



Une société AXIAN

Telma Le Choix N°1

MUSIQUE

“Koza” en attendant “Mégénéha”

Vendredi dernier, le Label Interface Prod a sorti la première partie son deuxième projet en moins d'un an. “Koza”, est une partie de la mixtape “KozaMégénéha” qui compte six morceaux. Cette sortie coïncide avec la célébration des cinq années d'existence du Label créé par Aboubacar Saïdali Tourqui alias AST. Pour lui sortir la mixtape en deux temps est une façon d'attirer les auditeurs car ces derniers « ne prenaient pas » beaucoup de temps pour « écouter les longs projets ».

Dans ce premier projet composé de six titres, Interface a choisi d'accorder du temps à six des douze jeunes talents, actifs sur la scène hip-hop, du collectif. “Koza” est la première partie de la mixtape “KozaMégénéha” d'Interface Prod, un des labels qui dominent le milieu hiphop aux Comores. Cette première partie sortie le 7 décembre dernier sera suivi de la deuxième partie, “Mégénéha”, le vendredi prochain. Pour AST, ce titre coïncide avec l'actualité du collectif. « Au courant de l'année, nous avons traversé une crise notamment avec des

départs des membres du label », explique AST qui montre que ces deniers avaient créé des ondes de choc au sein de l'équipe. « Il y'a des gens qui croyaient que cela allait

nous affaiblir, certes ça a impacté, mais nous nous sommes dit que nous ne devons rien lâcher. Au contraire, nous devons montrer que nous sommes capables d'aller de

l'avant », poursuit-il.

Ce projet a un double sens selon Abou. D'abord marquer les cinq années d'existence du label créé en 2013 et puis présenter les nouveaux talents tels Narice et Amiiral Yeiiss, également ingénieur de son. Pour cette première moitié, six titres sont au rendez-vous. De “Allo” de Tony King à “Wasitche” de Victorious Awax en passant par ma “Cefor” de Primo Boina Killah, le rythme varie. Avec des talents différents dans ce label qui comptent aujourd'hui 11 artistes solo et le duo Comostyle, Interface Prod chante aussi bien qu'il rappe. « Ce sont tous des artistes et chacun dans son style », nous confie notre interlocuteur car à travers cet album, il y'a bien du Rap, du Reggae dance hall, de l'Afro dance hall, du R'N'B et du Soul. Des sons « bien réfléchis », comme nous le dit un fan du label. Ce dernier précise que « si on veut un talent neuf, il faut aller voir chez

AST ».

Pour ce qui est du choix de sortir l'album en deux temps (le 7 et le 14 Décembre), AST montre qu'il est là question d'une stratégie. « Actuellement la musique n'est pas consommé comme avant car il y'avait moins d'album. On pouvait acheter un album et l'écouter pendant une longue période. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui surtout avec les tendances qui continuent d'influencer », montre le fondateur du label. Après “Ngoridjuwo”, le collectif attend bien prouver à son public la présence de talents dans ce nouveau projet “KozaMégénéha”. Le label annonce par la suite qu'un autre projet est un cours de préparation et sera suivi par d'autres projets solo. Un moyen selon AST de mettre un peu plus en avant les jeunes talents du Label.

A.O Yazid



Label Interface Prod

La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

unicef | for every child

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° LRFP-2018-9145245

L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NUMERO DE L'APPEL D'OFFRE FIGURE SUR L'ENVELOPPE REPONSE CORRECTEMENT SCELLEES.

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Pour travaux de construction de deux salles de classe à Koimbani Ngazidja, Union des Comores

Date d'émission : 07 /12 / 2018
Dans toute correspondance, rappeler la référence suivante : Appel d'offre Réf:N° LRFP-2018-9145245
Dépôt des offres : au plus tard le Mardi 18/12/ 2018 à 12H00

Dans le cadre de ses activités d'appui à l'éducation de base aux Comores, L'UNICEF a bénéficié de la visite de sa Directrice Régionale pour la région Afrique de l'Est et Australe basée à Nairobi. Lors de cette visite la Directrice Régionale a visité l'école de KoimbaniOichili qui demeure confrontée à quelques difficultés relatives notamment à la scolarisation des élèves et aux capacités d'accueil limitées de l'établissement.

C'est ainsi que la communauté de Koimbani a saisi l'opportunité au cours de cette visite pour solliciter et obtenir de la Directrice Régionale la construction de deux salles de classe pour accroître les capacités d'accueil et offrir une éducation à tous les enfants de la communauté.

A cet effet, le Ministère de l'Education Nationale, Maitre d'Ouvrage (MO) et l'UNICEF Comores, Maitre d'Ouvrage Délégué (MOD) sont convenus de faire de l'exécution des travaux de construction de deux salles à Koimbani une priorité.

Fort de ce qui précède, l'UNICEF Comores invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises dûment enregistrées en Union des Comores, spécialisées dans le domaine du génie civil, ayant une expérience suffisante, capables de prouver des références solides pour des prestations similaires et qui honorent leurs engagements fiscaux et sociaux vis-à-vis de l'État comorien, à soumettre leur meilleure offre avant le Mardi 18 Décembre 2018 à 12h00 à l'adresse du retrait des dossiers ci-dessous indiquée.

Le dossier d'appel d'offres est à retirer sans frais, aux Bureaux de l'UNICEF Comores, où les soumissionnaires peuvent demander des informations complémentaires, avant de présenter les offres auprès de :

Bureau de l'UNICEF Comores à Moroni, Maison des Nations Unies, Hamramba - Unité Approvisionnements - Tél 7730993

Le Chef des Opérations

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN 2019)

La Caf piétine les textes et confirme le maintien des Lions indomptables

Officiellement, le Cameroun n'est plus « pays hôte » de la Can 2019. Mais, à tort ou à raison, son équipe nationale, Lions indomptables, reste dans la course pour la qualification. Le patron de la Fédération de Football des Comores a saisi la Caf pour réexaminer une décision jugée « inappropriée et complaisante ». Le manager général des Cœlacanthes, Ben Amir Saadi intervient aussi dans ce sens sur les ondes de Rfi. Mais, en vain. « On asphyxie les petits au profit des grands », déplore-t-il.

La position de Said Ali Said Athoumani, président de la Fédération de Football des Comores est légitime et pertinente. Il demande : « l'application du règlement, et plus précisément l'article 92, qui veut qu'un pays qui se voit retirer l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations ne participe pas à l'édition en question ». Cette appréciation est étayée par des antécédents : le Maroc (Can 2015), Madagascar (Can U17 2017) et le Kenya (Chan 2018) : tous ont été disqualifiés par la Confédération

Africaine de Football, après avoir perdu leur statut de pays-hôte.

Chez l'état major de la Caf, le son de cloche n'est pas le même. La déclaration du 2e vice-président, Constant Omar, entendue sur les ondes de Rfi, ne prête à aucune confusion : « On n'a pas appliqué le volet sanction parce qu'on a tenu compte de certains facteurs. Il y a un pays qui mobilise des moyens colossaux. Mais, malheureusement, il y a des aléas, liés aux états d'avancement des chantiers. Donc, on ne va pas le punir deux fois », a assuré le Congolais. Au jour d'aujourd'hui,

le Cameroun est qualifié. Si les Comores gagent, le résultat va jouer. Le Cameroun n'est pas exclu. Les Lions indomptables doivent se qualifier sur le terrain ».

En clair si devant les Cœlacanthes à l'occasion de cette 6e et dernière journée, prévue le 22 mars prochain à Yaoundé, les camerounais s'imposent, ils pourront s'enorgueillir de valider leur ticket pour la qualification à la phase nationale. Après le duel Comores # Ghana, tenu à Mitsamiouli, le coach national de l'époque, Amir Abdou, avait déclaré : « Les hautes instan-

ces de la discipline ont tendance à protéger, ce qu'elle qualifie de grandes équipes ». Autrement dit, c'est donc une autre manche de combat. La Caf a pris l'option délibérément de piétiner les écrits pour ne pas infliger une double peine au géant du football africain, qui plus est tenant du titre. Pour dévier cette politique partisane, la victoire est incontournable. Courage les Cœlacanthes !

Bm Gondet

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE, MATCH RETOUR

Aucune éruption en Namibie, Volcan Club s'endort (2-1)

A Khomasdal Stadium de Windhoek (Namibie) le mercredi 5 décembre dernier à l'occasion de la Ligue des Champions d'Afrique, Volcan Club de Moroni s'était efforcé à faire mieux qu'à l'aller à Moroni (0-0), face au même adversaire, African Stars club de Namibie. Mais, il s'incline (2-1). Les buteurs sont, pour les Namibiens, Chrispen Mbewe (43e) et pour Volcan, Diary (13e). La totalité des confrontations laisse un résultat saumâtre aux Comoriens (0-0 et 2-1). Nouvel espoir, la saison prochaine.

Même s'il a fait mieux, Volcan Club de Moroni a connu ses limites le mercredi 5 décembre dernier à Windhoek devant African Stars club de Namibie. A l'instar des aventures footballistiques africaines précé-

dentes, les Comoriens ne parviennent toujours pas à valider leur ticket pour la suite de la compétition, dans le cadre de la Ligue des Champions d'Afrique. Il y a une semaine à Moroni, les deux prétendants au titre s'étaient séparés par un score nul et vierge (0-0).

Pourtant, les Namibiens n'avaient pas suscité la frayeur. Les Moroniens ont péché par irréalisme et déconcentration. « On a bien préparé ce match. Notre adversaire ne nous a pas posé de problème. Ce qui nous a manqué c'est juste une efficacité dans notre compartiment offensif. On a beaucoup péché sur nos dernières actions. Dans la globalité ça reste un bon score avant le déplacement à Windhoek », avait déclaré le capitaine de Volcan Club Nanou El-Mamoune, après le nul (0-0).

Mais en Namibie le 5 décembre dernier, une éruption volcanique a

fait défaut. Le cratère a craché de simples cendres inoffensives à la place d'une coulée de lave, incandescente et s'est endormi. Les sauveteurs namibiens, Chrispen Mbewe et Gustav Isaack ont mis en éclats

les ambitions des Comoriens. Avant de rejoindre les vestiaires, une formidable combinaison à deux, Basler Kamal Djibir et Diaritiana Rakotonanahary, a permis au Malgache de sauver l'honneur.

Rendez-vous à la blanchisserie du quartier, Comores-Import.

Bm Gondet

WASUYA
Innove ta com

Stratégie de communication
Création graphique
Relations presse
Production de contenus
Community management
Événementiel

contact@wasuya.km
Moroni Badianani. Bâtiment La Gazette des Comores

La Gazette des Comores

Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18